



A S S O C I A T I O N  
*Quand m'aime ?*

42 rue Sadi Carnot  
59139 Wattignies

*Site web : [www.quandmaime.org](http://www.quandmaime.org)*

**RECOLTE de DONS**

Je souhaite :

faire un don de ----- € afin de participer aux projets de l'association

Toutes les nouvelles sont sur le blog : [http : //www.quandmaime.org](http://www.quandmaime.org)

Je donne mes coordonnées postales afin de recevoir la déduction fiscale :

Mme       Mlle       M.       Famille       Entreprise

Nom : -----

Prénom : -----

Adresse : -----  
-----  
-----

Code postal : ----- Ville : -----

Pays :       France       Autre : -----

Tél. : -----

Adresse e-mail : -----

Signature :



A S S O C I A T I O N  
*Quand m'aime ?*

42 rue Sadi Carnot  
59139 Wattignies

*Site web : [www.quandmaime.org](http://www.quandmaime.org)*

Chers amis,

Je vous remercie beaucoup pour l'intérêt que vous portez à notre association. Ce don est bienvenue en ces périodes difficiles pour les associations caritatives, merci pour votre générosité. Vous pouvez retrouver les informations récentes de nos activités sur le blog de l'association <http://quandmaime.blogspot.com/>

Il est possible faire vos versements par chèques libellés à l'ordre de l'Association Quand m'aime, ou par virement bancaire. A cet effet, vous trouverez ci-dessous le RIB de l'association (attention certaines banques font payer les virements)

Titulaire du compte : **Association "Quand m'Aime ?"**

Références bancaires (Société Générale) :

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>01119</b>	<b>00050082558</b>	<b>33</b>

**IBAN : FR76 3000 3011 1900 0500 8255 833**

**BIC : SOGEFRPP**

Domiciliation banque : **SOCIETE GENERALE AGENCE MARCQ EN BAROEUL CROISE (01119)**

Chaque année fin avril (un peu avant votre déclaration d'impôts) vous recevrez une fiche de déduction fiscale reprenant l'intégralité de vos versements à « Quand m'aime ? » de l'année précédente. Cela vous permet de déduire (impôt sur le revenu 2017) 75% de la somme versée dans la limite de 530€, et pour les dons compris entre 530€ et 20% de votre revenu imposable, la déduction est de 66%. Au-delà des 20% du revenu imposable, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes. Si vous déclarez vos impôts par Internet, vous n'avez pas à envoyer le justificatif. Vous devez simplement le conserver pour le présenter en cas de demande éventuelle de votre centre des impôts.

Un grand merci encore pour nos petits bouts de choux de Madagascar, c'est grâce à des personnes telles que vous que l'œuvre peut durer dans le temps.

Un grand grand MERCI

Pour « Quand m'aime ? »,  
Amandine DEROO  
Présidente